

Bureau du Crefop de Normandie

Compte rendu de la réunion 8 juin 2020 (visioconférence)

Participants :

M. ANQUETIL Eric	FO
M. BLOCH Sylvain	Medef
M. CHEVALIER Luc	Carif-Oref de Normandie / Crefop
Mme CHONG-WA NUMERIC Martine	Pôle emploi
M. CHOULANT Jean-Paul	CFDT
Mme DAUTREY Clarisse	Région Normandie
M. DUFOUR Pascal	U2P
M. DUFROY Jean	CFE CGC
Mme DURAND Françoise	Medef
Mme GALLOIS Frédérique	Région Normandie
M. GARNIER Eric	Rectorat
Mme GUILLAUME Cécile	Carif-Oref de Normandie / Crefop
Mme HAVELETTE Françoise	Région Normandie
M. LAGRANGE Philippe	Direccte
M. LEBARBEY Alexandre	CGT
M. LEMOUCHE Denis	Agence régionale de l'orientation et des métiers
Mme LEFEBVRE Maria	CFDT
M. LEFEVRE Christophe	Pôle emploi
M. MARGUERITTE David	Conseil Régional Normandie
Mme MARION Alexandra	Direccte
M. MILLET Marc	Conseil Régional Normandie
M. de MOREL Eudes	Pôle emploi
M. ROSAY Fabrice	Préfecture de région – Sgar
M. SCELIN Philippe	CPME
M. TURPIN Serge	U2P
M. VARTERESSIAN Olivier	Medef
Mme VOLF Christelle	Région Normandie

En l'absence de MM. DURAND et MORIN, MM. ROSAY et MARGUERITTE co-président le Bureau.

1 - Validation du compte rendu du Bureau du 20 avril 2020 :

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

2 – Intervention conjointe Etat / Région sur les conséquences générales de la crise sanitaire :

M. MARGUERITTE souligne les baisses assez significatives des entrées en formation. En ce qui concerne les reprises des formations, 35 % d'entre elles sont maintenues à distance, 34 % ont repris en présentiel, 6 % sont encore suspendues et 25 % ont pris fin (il s'agissait essentiellement de formations assurées pendant le confinement pour maintenir le financement des stagiaires). Par rapport à mai 2019, les entrées ont baissé de 27 %. Ce nombre justifie les propositions faites par les régions et le Haut-Commissariat quant à l'élargissement des publics PIC aux indépendants, aux autoentrepreneurs, en sachant que les publics les plus touchés par la crise actuelle sont les publics les plus éloignés de l'emploi. La proposition de faire basculer sous le régime de la formation professionnelle les apprentis en rupture de contrat d'apprentissage ou qui n'en trouveraient pas n'a semble-t-il pas été retenue dans les dernières annonces du gouvernement. M. MARGUERITTE exprime le désaccord de la Région avec le plan de relance de l'apprentissage qui passe à côté des enjeux de financement des CFA et ne reprend pas la possibilité pour les apprentis d'avoir un régime juridique de formation (formation professionnelle). Il se réjouit toutefois de l'aide exceptionnelle versée aux entreprises qui continuent de prendre des apprentis. Durant la période de confinement, la Région a collaboré efficacement avec l'ensemble des têtes de réseau des organismes de formation afin d'assurer la reprise progressive des organismes de formation et des CFA.

En ce qui concerne la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle, M. MARGUERITTE rappelle que la Région avait acté en septembre 2019, dans le cadre du PIC, une forte revalorisation de l'indemnité, notamment celle des frais de mobilité. Un travail est en cours sur une deuxième vague d'augmentation de la rémunération pour certains publics tels que les parents isolés, afin de faciliter leur retour à la formation.

La Région a continué ses actions sur l'orientation avec la volonté d'élargir et de remobiliser les acteurs du SPRO (*cf point 3*).

M. ROSAY signale que les conséquences de cette crise sanitaire sur le tissu économique et le tissu social pourraient se révéler plus profondes qu'aujourd'hui dans les prochaines semaines ou les prochains mois.

Il approuve l'idée d'élargir les publics PIC.

D'autres politiques publiques (mobilisation nationale pour l'emploi, transition écologique) engagées avant la crise sanitaire doivent certainement être réajustées en fonction des besoins immédiats pour les rendre plus opérationnelles.

M. le Secrétaire général soumet l'idée de la constitution d'un groupe de travail qui réfléchirait sur les mesures et les propositions des plans de relance au niveau national (tourisme, automobile, aéronautique...) et au niveau régional, pour recenser les besoins en formation et les nouveaux emplois qui pourraient apparaître à l'issue de cette crise. Les préfets des départements de la Région ont commencé à mettre en œuvre un certain nombre de réflexions, à la fois pour tirer les conséquences de cette crise, mais aussi, pour venir en aide le plus

opérationnellement possible aux entreprises en difficulté. Il s'agit, pour le Préfet de région, d'harmoniser le tout et d'être le plus utile et le plus efficace possible.

M. ROSAY se réjouit du travail remarquable effectué avec la Région, les chambres consulaires et les filières dans l'accompagnement des entreprises. Il souhaite conserver cette dynamique et cette collaboration sur les sujets évoqués durant de nombreuses semaines.

M. CHOULANT présente quelques éléments recueillis par Transitions Pro auprès des organismes de formation sur la situation des stagiaires en formation pendant le confinement (*cf document transmis*). Il précise par ailleurs que la DGEFP et les directions du réseau des Transitions Pro ont beaucoup échangé durant cette période afin d'adapter au maximum les statuts et ne pas pénaliser les personnes sur leur pouvoir d'achat. M. CHOULANT rappelle que Transitions Pro, association gérée par les partenaires sociaux, a une expertise certaine dans les transitions professionnelles et a donc toute sa place dans l'accompagnement des salariés, dans leur montée en compétences et dans leur évolution professionnelle.

En qualité de Vice-Président du Crefop, M. SCÉLIN souhaiterait que les ordres du jour du Bureau du Crefop soient de nouveau élaborés en concertation au sein du pré Bureau.

En ce qui concerne le plan de relance lié à l'apprentissage, la CPME pense qu'il est encore insuffisant au regard de l'enjeu auquel sera confronté le pays à la rentrée de septembre (croissance du chômage très importante, notamment au niveau des jeunes), bien que les mesures destinées aux entreprises soient intéressantes. La CPME regrette que ce plan ne soit pas un plan sur l'alternance (intégrant la professionnalisation). Elle déplore également que l'allongement du délai pour trouver une entreprise passe de 3 à 6 mois et non à 9 mois voire 1 an. De plus, en ce qui concerne les critères d'éligibilité, la CPME, aurait souhaité que l'aide pour les embauches en apprentissage concerne également les niveaux au-delà du Bac +3.

Sur l'élargissement des critères d'éligibilité du PIC, M. SCÉLIN souhaite que les financements qui viennent à la source de l'entreprise puissent être dirigés vers tous les demandeurs d'emploi.

Enfin, M. SCÉLIN approuve la constitution d'un groupe de travail (Etat/Région/partenaires sociaux) contextualisé à la région Normandie afin d'agrèger l'ensemble des plans de relance.

M. MARGUERITTE confirme que les ordres du jour seront de nouveau construits avec les Vice-Présidents du Crefop.

M. MARGUERITTE partage les propos de la CPME quant aux mesures insuffisantes du plan de relance de l'apprentissage qu'il ne juge pas du tout à la hauteur de l'enjeu. Il regrette également que le système de financement n'ait pas été corrigé dans cette réforme, du moins à titre provisoire comme il l'a demandé au nom des régions afin d'éviter que les CFA soient condamnés (les 6 mois sont très insuffisants et en plus, sans changement de statut).

Mme CHONG-WA NUMERIC confirme la forte diminution du niveau de prescription sur la période par rapport à l'année dernière sur la même période. Dans le même temps, les demandeurs d'emploi se sont mobilisés sur les actions de formation à distance ; quelques entrées ont également pu être réalisées dans le cadre de la reprise d'actions par les organismes de formation. Néanmoins, au regard des enjeux à venir, Mme la Directrice régionale souligne la difficulté opérationnelle puisque, aujourd'hui, les conseillers Pôle emploi n'ont pas nécessairement toute l'information permettant d'assurer l'entrée en formation dès lors que le diagnostic est posé : par exemple, en juin, dans le cadre du programme régional de formation, plusieurs actions sont identifiées comme pouvant être mobilisées ; mais tous les organismes n'ont pas nécessairement pu mettre à jour leurs informations (les dates d'entrée, le système d'entrée et de sortie, le nombre maximum de stagiaires pouvant être accueillis du fait des règles sanitaires...). Mme CHONG-WA NUMERIC souligne l'importance du rôle de chacun pour faire en sorte que les organismes de formation renseignent très rapidement ces informations, juin étant un mois décisif dans le cadre des inscriptions.

Mme CHONG-WA NUMERIC évoque les moyens d'actions développés avec réactivité et agilité durant la période de crise sanitaire, aussi bien au niveau régional que dans les territoires, grâce aux Catef. Dès lors que la feuille de route du groupe de travail régional proposé par M. ROSAY sera fixée, ces structures pourraient être associées à ce travail d'intégration. L'idée serait également de mettre en place, dans le prolongement du Crefop, une conférence sociale articulée sur le plan de relance qui pourrait réunir également les collectivités territoriales et en particulier les collectivités départementales qui auront un rôle à jouer dans le cadre de l'accompagnement social.

Sur le plan de relance de l'apprentissage, M. DUFOUR salue certains aspects positifs, notamment les aides aux entreprises. Par contre, l'U2P aurait également souhaité que les jeunes bénéficient de 12 mois pour trouver une entreprise. La problématique du statut de ces apprentis pose aussi des soucis à l'organisation professionnelle qui attend avec impatience les évolutions. M. DUFOUR soulève également le problème de la situation des CFA qui vont être en difficulté.

De plus, il précise que chaque jeune qui a émis un souhait d'apprentissage sur Parcoursup ou Affelnet devrait recevoir au moins une proposition.

Il lui semble important de profiter de cette période de crise de l'apprentissage pour pouvoir travailler en équipe (entreprises, Opcv, CFA, Direccte, Région, branches...). Une vraie mobilisation régionale et une vraie dynamique régionale en la matière sont nécessaires avec un travail sur la coordination régionale.

M. ROSAY remercie les intervenants sur les observations relatives au plan de relance de l'apprentissage qu'il évoquera avec M. le Préfet de région.

M. le Secrétaire général souligne qu'il faut mettre en œuvre les politiques publiques nationales et propose, par ailleurs, de réfléchir à des politiques adaptées aux territoires normands.

3 – Intervention de la Région (présentation du Rés'O Pro Normandie, vote du cahier des charges Labellisation du SPRO Conseil, actualisation du CPRDFOP) :

M. LEBOUCHER présente succinctement le cadre de référence qui a vocation à rappeler l'organisation que la Région veut donner à tous les acteurs qui interviennent sur le champ de l'information, de l'orientation et du conseil (*cf document transmis*).

L'intérêt de la labellisation du SPRO Conseil est de permettre à d'autres structures que celles prévues par la loi de pouvoir être reconnues au terme du SPRO Conseil et également, de pouvoir bénéficier des services de l'agence et de déployer sur le territoire les prestations de service mises en place par l'agence (entreprises, outils...).

M. LEBOUCHER précise que la Région doit faire chaque année un bilan de ses activités d'orientation, de ses animations et des actions qu'elle a conduites sur le champ de l'information métiers en faveur des publics. Ce bilan annuel pourrait être présenté au sein du Crefop.

Dans le cadre de la labellisation des structures au titre du SPRO Conseil, la commission 2 du Crefop pourrait donner son avis.

Au niveau local, les Catef bénéficieront d'un retour sur les activités d'orientation et d'information métiers via un groupe de travail spécifique mis en place sur les territoires en lien avec les coordonnateurs (Education nationale) de l'agence et les animateurs emploi formation de la Région qui animent ces Catef.

M. LEBOUCHER présente ensuite le cahier des charges pour la labellisation des acteurs souhaitant s'investir dans le Rés'O Pro normand au titre du SPRO Conseil (*cf document transmis*).

Une structure labellisée pourra être éligible au hors quota de la taxe d'apprentissage.

Les associations d'information emploi, les maisons de l'emploi, les maisons de territoire, les centres d'information aux droits des femmes... sont des structures susceptibles de se mobiliser pour être labellisées.

Une fois voté par la Région, ce cahier des charges sera diffusé sur le territoire. Les structures pourront alors se positionner d'ici fin juillet. Il sera proposé à la commission 2 du Crefop de donner un avis sur les candidatures. La Région et l'agence instruiront ensuite les dossiers pour une labellisation en octobre. La liste des structures labellisées sera transmise à l'Etat afin de permettre à Monsieur le Préfet d'arrêter, à la fin de l'année, la liste des structures habilitées à se positionner sur le hors quota sur les fonds dédiés à l'orientation.

M. CHOULANT s'interroge sur la place de Transitions Pro dans le SPRO Conseil.

Il lui semblerait étonnant qu'un organisme qui finance, à hauteur de 20 millions d'euros chaque année, la formation des salariés en transition professionnelle en soit absent.

M. LEBOUCHER répond qu'un travail doit être fait avec l'Etat en lien avec la DGEFP pour avoir des éléments de réponses sur ce point. C'est plus la partie expertise de Transitions Pro, que la partie financement, qui est importante. L'Etat doit préciser comment il considère le rôle de Transitions Pro au cas où il répondrait au cahier des charges. M. LEBOUCHER souhaiterait trouver les réponses en appui avec le national.

M. SCÉLIN demande s'il s'agit d'un élargissement de la mission première des organismes qui font du CEP sur l'ensemble des autres publics considérés comme étant non concernés par le CPF de transition ou, si ces mêmes organismes peuvent intervenir sur tous les publics en intégrant également ceux éligibles au CEP et financés autrement si le projet est validé par Transitions Pro (un acteur labellisé pourra-t-il faire du CEP premier niveau avec un salarié ?).

M. LEBOUCHER répond affirmativement et donne pour exemple la Cité des métiers qui ne faisait pas d'accompagnement mais donnait un premier niveau d'information et orientait ensuite les publics vers les interlocuteurs concernés.

M. LEBOUCHER revient par ailleurs sur le deuxième volet du cahier des charges : les acteurs du SPRO Conseil labellisés devront être en appui de l'agence sur l'utilisation et l'animation des outils dans le cadre de chartes ou de labellisations d'entreprises.

Mme LEFEBVRE souhaite connaître l'intérêt à élargir la prestation de premier niveau de conseil. Elle s'interroge sur le budget alloué qui pourrait être utilisé pour d'autres actions plus intéressantes.

M. LEBOUCHER répond qu'il n'y aura pas de budget particulier de la Région au titre de la labellisation de nouveaux acteurs. L'idée est d'intégrer un réseau pour pouvoir bénéficier des outils de l'agence et d'être une voix de démultiplication au niveau des publics. Il serait intéressant par exemple qu'un CIDEF, sans financement complémentaire de la Région, puisse bénéficier des animations de la Région avec les autres acteurs pour pouvoir avoir un conseil pertinent sur le champ emploi-formation.

Le Bureau du Crefop doit émettre un avis sur cette démarche de SPRO Conseil :

- Avis favorables : 10 voix (2 voix Région, 3 voix Etat, Medef, U2P, CPME, CFDT, CFE CGC)
- Abstentions : 2 (CGT, FO)

Mme GALLOIS présente le document d'actualisation du CPRDFOP (*cf document transmis*).

Elle précise qu'une évaluation à mi-parcours du CPRDFOP est en cours avec le recensement de critères quantitatifs (2017-2018-2019) en fonction des indicateurs retenus dans le cadre du CPRDFOP.

Mme GALLOIS liste les huit fiches qualitatives mises en place sur les différentes actions importantes du CPRDFOP qui complètent l'analyse quantitative :

- L'animation territoriale ;
- Les accords de partenariat ;
- Le plan normand de relance de l'apprentissage ;
- Le PRIC ;
- Le PRITH ;
- Le SRFSS ;
- La stratégie d'orientation ;
- La VAE.

M. DUFOUR rappelle que ce sont les Opco et non les branches professionnelles qui gèrent l'apprentissage avec France Compétences.

Le document sera corrigé et transmis aux membres du Bureau.

M. SCELIN souhaite savoir si des objectifs quantitatifs et des modalités d'évaluation ont été identifiés.

Mme GALLOIS répond que des indicateurs avaient initialement été déterminés dans le cadre du CPRDFOP. L'idée de l'évaluation à mi-parcours est de pouvoir faire un point en fonction de ces indicateurs et de les revisiter s'ils ne paraissaient plus pertinents.

4 – Intervention de l'Etat sur les mesures d'accompagnement Emploi et Continuité Economique (activité partielle, FNE formation activité partielle, mesures de soutien à l'activité économique, plans de relance automobile et tourisme) :

La parole est donnée à M. LAGRANGE pour la présentation des mesures d'accompagnement de l'Etat :

Des mesures concernant la relance de l'apprentissage ont été présentées aux partenaires sociaux par le Ministre du Travail jeudi 4 juin.

Elles sont les suivantes :

- Le versement d'aides pour l'embauche d'apprentis (5 000 euros pour un apprenti mineur et 8 000 euros pour un apprenti majeur jusqu'à 30 ans). Cette aide sera versée à toutes les entreprises et pour les formations post-Bac. Les entreprises de plus de 250

salariés en bénéficieront sous-réserve qu'elles aient 5 % d'alternants dans leurs effectifs 2021 ;

- Un délai de 6 mois pour trouver un employeur pour entrer en formation ;
- Le versement par l'Etat d'aides pour financer l'équipement informatique et numérique des CFA afin de déployer la formation à distance ;
- Le bénéfice d'un forfait « premier équipement » pour les jeunes apprentis. .

Les modalités précises de mise en œuvre de ces mesures seront connues prochainement.

La sous-commission apprentissage/alternance du Crefop a déjà organisé et/ou programmé des réunions pour définir les actions menées en direction des CFA, des entreprises, des développeurs de l'apprentissage. M. LAGRANGE rappelle que les Catef seront mobilisés sur tous les plans de relance.

Une semaine de l'apprentissage sera organisée courant juin par l'ARDIR pour le promouvoir et amortir les effets de la crise lors de la rentrée à partir de septembre (baisse attendue entre 20 et 40 % selon les secteurs d'activité).

Concernant l'activité partielle, 54 000 entreprises normandes ont demandé à en bénéficier depuis la mi-mars. Environ 550 000 salariés seraient concernés pour 256 millions d'heures autorisées. A ce jour, 13,5 % d'heures autorisées ont fait l'objet d'une demande d'indemnisation (35 millions d'heures).

Les principaux secteurs concernés par l'activité partielle sont l'industrie, le commerce, le BTP, les services marchands.

L'Etat procède à un plan de contrôle a posteriori des demandes d'indemnisation faites dans certains secteurs d'activité ou dans des entreprises qui ont fortement recouru à l'activité partielle alors que le télétravail était envisageable. Environ 2 200 entreprises normandes sont concernées par ce contrôle demandé par le Ministère du Travail.

Le FNE formation activité partielle permet aux entreprises de bénéficier d'un accompagnement à la formation pour tous les salariés en activité partielle ou qui travaillent afin de développer leurs compétences et permettre une reprise de l'activité dans les meilleures conditions possibles. A ce titre, la Direccte a conventionné avec les 11 Opcos pour déployer ces formations au sein des entreprises. Actuellement, en Normandie, 1 360 entreprises ont demandé à bénéficier de ce dispositif pour environ 3 000 salariés et 30 000 heures de formation. Le Ministère du Travail a dégagé des crédits relativement importants pour accompagner ces actions de formation.

M. LAGRANGE rappelle que la prise en charge complète du chômage partiel a pris fin le 1^{er} juin. A partir de cette date, ce dispositif est limité à 85 % pour l'ensemble des secteurs d'activité sauf ceux qui seront précisés par décret (mi-juin) et qui visera les secteurs fortement impactés par la crise. Chaque entreprise devra ensuite régulariser sa situation en fonction du taux qui lui sera applicable.

M. LAGRANGE évoque les rencontres à venir entre Mme PENICAUD et les partenaires sociaux pour discuter de l'évolution du dispositif de l'activité partielle de type longue durée. Les entreprises pourraient bénéficier de ce dispositif jusqu'en juin 2022 moyennant des contreparties d'engagement de maintien de l'emploi.

Destiné aux entreprises et associations de droit privé de moins de 250 salariés, le dispositif « Objectif reprise » du ministère du Travail propose, depuis le 19 mai 2020 des modalités gratuites de conseil et d'appui en matière d'organisation du travail, de RH et de prévention pour fiabiliser la reprise ou la continuité de l'activité.

Le dispositif « Appui RH TPE » sera élargi à l'ensemble des entreprises pour aider celles confrontées à une difficulté de redémarrage de l'activité dans le cadre de la crise sanitaire. L'Etat conventionnera dans les prochaines semaines avec l'ensemble des Opcv.

Au-delà des plans de relance de l'automobile, de l'aéronautique et du tourisme, le Ministère de l'Economie et des Finances a mobilisé un certain nombre de volets financiers :

- Volet n° 1 du fonds de solidarité qui permet aux entreprises de bénéficier de 1 500 euros. Au niveau régional, un peu moins de 85 000 entreprises ont sollicité le versement de cette aide ;
- Volet n° 2 du fonds de solidarité qui permet aux entreprises du 1^{er} volet de percevoir une aide complémentaire d'un montant compris entre 2 000 et 5000 euros. Un peu moins de 600 demandes ont été formulées en Normandie.

La Direccte attend des précisions sur un éventuel autre fonds qui pourrait émaner des commissaires aux restructurations et à la prévention des difficultés des entreprises.

M. LAGRANGE rappelle que la Direccte est entièrement mobilisée au niveau régional et au niveau des unités départementales.

Mme HAVELETTE souligne qu'il a été convenu, lors de la dernière sous-commission apprentissage/alternance, que la Région, en articulation avec l'Agence régionale de l'orientation et des métiers, mette en place une campagne de communication sur l'apprentissage. Elle déplore ne pas avoir connaissance de la campagne prévue par l'Etat ainsi que des réunions prévues sur les territoires. Les éléments de la campagne de communication pratiquement finalisés doivent être présentés à la sous-commission du 17 juin.

M. LAGRANGE précise qu'il vient de présenter des grandes lignes d'actions de communication qui seront formalisées sur certains points. La représentante de la Direccte qui siège dans la sous-commission apprentissage/alternance travaille de manière étroite avec le Conseil régional.

M. DUFOUR souligne l'importance de la mobilisation territoriale. Il faut éviter les redondances, avoir une notion de cohérence et travailler ensemble sur une seule campagne de communication de l'apprentissage.

M. ROSAY précise que l'Etat ne pourra pas communiquer entre le 8 et le 28 juin, période de réserve électorale.

M. SCELIN souhaiterait des précisions sur l'annonce du gouvernement relative à l'annulation des charges sociales patronales et fiscales.

M. LAGRANGE n'a aucune information, à ce jour, sur les secteurs qui seraient concernés par cette mesure. Il suppose que c'est toujours à l'arbitrage et peut-être lié aux taux de prise en charge de l'activité partielle.

5 – Perspectives sur le plan régional du décrochage scolaire :

La parole est passée à M. LEBOUCHER.

Les services de l'Etat ont reçu en région une lettre interministérielle visant à mobiliser tous les acteurs autour du décrochage scolaire. Il s'agit de faire une offre de service aux publics au travers des réseaux de conseil et activer des solutions complémentaires du Pric ou Pric élargi. L'obligation de formation pilotée par les missions locales doit être lancée (décret en cours). Les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs doivent être remobilisées. La rescolarisation des très jeunes doit être une des priorités à la rentrée, tout comme les jeunes décrocheurs de l'Université.

M. GARNIER évoque l'intervention du Ministre de l'Education nationale relative à « l'été du pro » pour éviter le décrochage dans l'enseignement professionnel, traiter les cas particuliers des jeunes de la voie professionnelle qui n'obtiendraient pas leur diplôme sur la session de juin 2020 et seraient concernés par la session de rattrapage, favoriser l'insertion professionnelle des jeunes qui seraient diplômés mais n'auraient pas eu suffisamment accès aux plateaux techniques pendant la période de confinement.. Son service est en train de rédiger un courrier de Mme la Rectrice à l'attention du Président de Région sur ce sujet pour que les services de la Région travaillent avec les siens.

M. CHOULANT craint que les jeunes diplômés 2020 qui n'ont pas bénéficié de toute la période de stage soient ultérieurement catalogués. Il faudrait réfléchir à un accompagnement ou à autre chose pour conforter leurs acquis professionnels.

M. GARNIER partage l'avis de M. CHOULANT mais précise que ces cas seront traités pendant « l'été du pro » avec une ouverture des plateaux techniques au début et en fin de l'été. Il faudra également réfléchir à travailler sur la phase transitoire pour ces jeunes qui souhaiteraient accéder à l'enseignement supérieur par la voie de l'apprentissage ou de la formation professionnelle.

6 – Questions diverses :

M. LEBOUCHER présente rapidement la campagne « #Stop aux idées reçues » que l'Agence de l'orientation et des métiers lance tous les 10 jours avec ses partenaires régionaux, en attendant de monter des opérations collectives pour la rentrée. Les épisodes seront diffusés jusqu'à l'été sur les réseaux sociaux. Le premier a été dédié à la FOAD, les prochains seront sur l'apprentissage, le décrochage scolaire... L'information sera diffusée sur la lettre d'info du Carif-Oref de Normandie. Les éléments pourraient également être consultables sur le site du Crefop.

M. CHEVALIER fait un point d'information sur l'enquête nationale Covid et formation à distance menée par le réseau des Carif-Oref à la demande du Ministère du Travail. 636 organismes normands ont répondu (14 279 au plan national). Il transfèrera le lien aux membres du Crefop à la fin de cette séance.

Un prochain Bureau du Crefop serait envisageable mi-septembre. Les Vice-Présidents seront sollicités sur l'ordre du jour si un pré-bureau ne pouvait se tenir à cette période.

En l'absence d'autres questions et de remarques, la séance est levée.